

Dépenses d'élection

Monsieur le président, que je sache, ceux qui contribuent déjà aux caisses électorales des vieux partis continueront à le faire, et ils le feront d'une façon qui sera plus légale, étant donné l'existence de cette loi. Pourquoi alors demander à l'ensemble des contribuables canadiens de rembourser ces dépenses, payées grâce aux caisses électorales?

Il existe donc, dans l'esprit de cette loi, une ambiguïté, et il faudrait absolument que ce point soit clarifié; autrement, on en arrivera à considérer le remboursement des dépenses d'élection comme un genre de récompense. Après avoir tout financé, grâce aux dons et aux contributions de diverses associations ou particuliers, on aura droit à un certain remboursement qui constituera non pas quelque chose servant à payer une dette, mais tout simplement une espèce de récompense, une espèce de boni. Et nous ne pouvons pas, monsieur le président, être en faveur d'un tel système, puisqu'il va à l'encontre des principes de base d'une saine démocratie.

De plus, ce projet de loi ne semble pas toucher certains points essentiels qui pourraient aider chaque citoyen à exercer d'une meilleure façon son droit de vote. Et l'un de ces points est le suivant: il faut donner la possibilité à un électeur de se rendre au bureau de scrutin. On a bel et bien pensé à modifier la loi électorale relativement à l'établissement de bureaux de scrutin provisoires, mais si l'on constate le nombre de personnes qui se prévalent de ce droit, de ce privilège, on est obligé de reconnaître qu'il n'en existe pas beaucoup, monsieur le président.

Alors, il faudrait penser à adopter une autre mesure qui, en plus d'être très efficace, pourrait favoriser davantage la démocratie aux élections. Il faudrait tout simplement faire du jour du scrutin un jour chômé, de sorte que personne, cette journée-là, ne pourrait avoir de justification pour ne pas aller voter et, généralement, comme ce jour ne doit—je dis bien «généralement», monsieur le président—arriver que tous les quatre ans environ, il me semble que rendre cette journée chômée serait très simple. Rien ne pourrait favoriser davantage la participation massive des citoyens aux élections et, à mon avis, dans une démocratie qui se veut réelle, il s'agit d'un but que l'on doit viser.

Compte tenu de toutes ces remarques, monsieur le président, je dois avouer que non seulement je ne suis pas emballé par le projet de loi, mais que celui-ci devrait être complètement transformé. Il n'est pas du tout l'expression de la volonté des députés, et, encore une fois, il aurait fallu qu'un tel projet de loi soit élaboré avec la collaboration de ceux qui sont le plus au courant de ce qui se passe et qui peuvent être le plus intéressés à une telle loi, soit les députés.

Et je me demande encore pourquoi on n'a pas tenu compte davantage de l'opinion des députés pour élaborer ce projet de loi. On me dira qu'on pourrait le modifier, mais lorsqu'on considère l'objectivité qui aurait dû présider à la rédaction de cette loi, on est obligé de conclure qu'elle ne contient aucune disposition qui puisse véritablement solutionner le problème des dépenses électorales.

A la suite de ces constatations, nous sommes obligés d'avouer que nous ne pourrions appuyer ce projet de loi, et nous conseillons justement au ministre de réfléchir davantage afin de donner le temps au gouvernement de préparer un autre projet de loi qui tiendrait compte des facteurs essentiels dont j'ai fait mention dans mon exposé hier, de façon à assurer la population du Canada que le jeu de la démocratie se ferait d'une façon réelle, concrète et libre. Nous aurions ainsi des élections où on limiterait de façon équitable, honnête et juste les dépenses électorales, et où

l'on pourrait, si l'on acceptait mes propositions, même ne pas parler de remboursement des dépenses, puisque toutes les dépenses seraient défrayées de façon objective, et que les partis politiques et les candidats n'auraient à payer que de menues dépenses.

Or, monsieur le président, je crois qu'il faudrait envisager l'élaboration d'un autre projet de loi, en tenant compte cette fois de ces facteurs primordiaux.

● (1550)

[Traduction]

M. Barnett J. Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur ce bill car je suis particulièrement heureux qu'il ait été présenté. Comme tant d'autres députés de la Chambre et ceux qui ont eu un rôle actif sur la scène politique depuis bien des années, nous demandons depuis longtemps un projet de loi de ce genre. Il se satisfait pas complètement nos désirs, il n'est pas la perfection même, il ne contient pas tout ce que je désire personnellement et il est improbable que nous puissions adopter un loi qui convienne à tout le monde dans chaque cas particulier, car les problèmes que nous rencontrons dans nos circonscriptions sont différents dans les diverses parties du pays. Personne ne niera, je pense, que ce que l'on a présenté ici est une énorme amélioration sur le système en vigueur jusqu'à présent.

Ce bill peut créer une atmosphère complètement nouvelle dans notre système électoral, non pas qu'il y ait eu quoi que ce soit de mauvais dans ce qui existait jusqu'à présent, bien que nous pourrions, sans doute, trouver des cas particuliers. On a tu certaines choses si bien que tout ne s'est pas toujours fait en plein jour. Il existe un certain secret et nous n'en parlons pas beaucoup. Je pense qu'il y a beaucoup plus d'incompréhension que d'autre chose. Certaines personnes ont essayé de faire croire qu'il y avait des influences détournées, mais je n'ai vraiment jamais vu aucune influence exercée de l'extérieur. Je ne nierai pas que nous exerçons parfois une influence sur nous-mêmes ni que lorsqu'une certaine loi a été présentée, des députés des divers côtés de la Chambre ont pensé que, sans doute, les fonds s'épuiserait si nous nous y opposions ou si nous l'appuyions.

Certains candidats ne savaient même pas qu'ils agissaient ainsi et beaucoup le disaient ouvertement. Je sais que mon adversaire a dit, au cours de la dernière campagne, qu'il ne savait pas qui avait contribué et qu'il ne voulait pas le savoir. Je me fais un devoir de le savoir et de vouloir le savoir. Je ne blâme pas mon adversaire à ce sujet, mais je veux m'assurer que les fonds viennent de sources que je serai prêt à déclarer, au besoin, et je veux être certain que l'on ne pourra rien dire qui puisse, d'une façon ou d'une autre, me compromettre.

Ce qui m'a réellement choqué au cours des campagnes électorales, c'est l'immense et incroyable gaspillage d'argent que l'on ne tolérerait pas dans la vie courante. Des campagnes électorales ne peuvent être dirigées aussi efficacement qu'une entreprise, ni même que le gouvernement. Elles sont pratiquement faites d'instinct et dans une atmosphère de grande concurrence. Ce qui me bouleverse, c'est cette course aux dépenses; nous avons tous connu des campagnes où tout le monde nous donnait des conseils. On nous disait que c'était dans la poche si nous envoyions juste un tract de plus par la poste ou si nous faisons installer une autre série de 500 affiches. On nous disait que nos adversaires avaient arraché toutes nos affiches et les partisans de ceux-ci disaient que nous avions arraché les leurs. Je n'ai pas connu de campagne électorale où un côté